

**COMMUNE DE CHAVANOZ**  
Isère

**CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2015**

PV.02.06.15

L'an deux mil quinze, le vingt-six mai, une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en vue de la réunion en session ordinaire du conseil municipal le 2 juin 2015.

- Subventions 2015.
- Subvention exceptionnelle " SOPCC Basket " .
- Tarif de l'eau et assainissement pour le 2<sup>ème</sup> trimestre.
- Tarifs des repas de cantine, garderie périscolaire et T.A.P.
- Règlements intérieurs : cantine scolaire – T.A.P.
- Tarif de location de la salle polyvalente.
- Syndicat du lycée la Pleiade.

**PROCES-VERBAL DE SEANCE**

Présents : R. DAVRIEUX, P.MONTOYA, F. ORTEGA, L.COUVREUR, R. COURAND, M. MAS, P.BAY, M-F CAMUS, J.BUCHET, P.COSTA, F.GHEMARI, L.LEBLOIS, M.SPIRLI, J.BEAUCHAMP, T.MILLAT, C. CORREIA, C.RIFFARD, S. GUASSEMI, M.GOY, N.CHEVAL, V.DEJOUX.

Excusés :

- Gilbert CHEVROT donne pouvoir à monsieur Paul MONTOYA.
- Saïd SASSOUI donne pouvoir à monsieur Patrick BAY.
- Jean-Paul PEDRO donne pouvoir à monsieur Roger DAVRIEUX.
- Richard GOY donne pouvoir à monsieur Pascal COSTA.
- Bérangère DAVIN donne pouvoir à madame Mylène MAS.
- Amandine CHAREYRON donne pouvoir à madame Marie- Françoise CAMUS.

Secrétaire de séance : Sonia GUASSEMI

Présents	21	Excusés	6
Absents	0	Pouvoirs	6

Conformément à l'article L 2121 du CGCT, madame Sonia GUASSEMI est désignée secrétaire de séance et monsieur Olivier HOTE est désigné secrétaire auxiliaire.

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour, il est procédé au tirage au sort des jurés d'assise pour l'année 2015.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14/04/2015**

Madame Dejoux signale qu'elle était présente lors de ce conseil. Elle est arrivée en cours de séance.

Aucune autre observation n'étant faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**SUBVENTIONS 2015**

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions 2015 comme indiqué sur le tableau ci-dessous.

Monsieur le maire rappelle que cela concerne des associations communales ou intercommunales. Les subventions ne sont accordées que si une demande est parvenue en mairie et si le bilan de l'année écoulée a été transmis.

Pour 2015, la Clé des Chant n'a pas fait de demande.

Deux nouvelles associations ont été créées :

- L'association Street Rullz Boxe Thai qui regroupe 150 licenciés et occupe le Centre Jean XXIII depuis quelques mois en attendant la rénovation. Certains licenciés sont champions de France et d'Europe.
- L'association Team de Bonchatel propose des activités pour faire découvrir le cheval. Elle organise en septembre un vide sellerie rue du Château.

Le maire propose d'augmenter le Futsal de 500 € dans la mesure où le club s'est agrandi avec 80 licenciés, la création d'équipes de jeunes, d'une équipe loisirs et d'une équipe féminine la saison prochaine. Les résultats sont bons et l'équipe fanion a raté la montée en ligue 2.

Les associations locales seront augmentées de 20 €.

Le montant total alloué est de 47 190 €.

Il est procédé au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'attribuer les subventions comme indiqué ci-après.

<b><u>Associations bénéficiaires du crédit de subvention</u></b>			
<b><u>1- Associations pour la pratique du sport</u></b>	<b>38 840,00 €</b>	<b><u>b - Intercommunales</u></b>	<b>3 180,00 €</b>
Sports Olympiques Pont De Cheruy/Chavanoz Football	10 500,00 €	Amicale des Sapeurs-Pompiers	700,00 €
SOPCC Rugby	10 500,00 €	Les Amis des Arts	200,00 €
SOPCC Basket	13 500,00 €	Harmonie Tignolane	200,00 €
Association futsal club de Chavanoz	3 500,00 €	Le Lien Amical Tunisien	200,00 €
Cyclo Sports Pont de Chérury	300,00 €	Association Gardes du Nord Dauphiné	200,00 €
Amicale Boule de Chavanoz	220,00 €	L'Eolienne	120,00 €
SOPCC Section ski	120,00 €	Maison de la culture Arménienne	120,00 €
STREET RULLZ Boxe Thaï	200,00 €	Groupe Folklorique Rosita	120,00 €
<b><u>2 - Associations diverses de Solidarité</u></b>		Amicale classes 56/57	120,00 €
<b><u>a - Communales</u></b>	<b>5 170,00 €</b>	Secours catholique	120,00 €
Comité des Fêtes	2 000,00 €	La Maille de l'Isère	120,00 €
Amicale des Anciens Combattants	700,00 €	FNACA	120,00 €
Association Graine de Malice	650,00 €	205ème section médaillés militaires	120,00 €
Amicale du Personnel	450,00 €	UMAC	120,00 €
L'Univers des Enfants	270,00 €	Association Culturelle Hellenique	120,00 €
A.C.C.A	220,00 €	Comité des Fêtes de Loyettes	200,00 €
Model Club	220,00 €	Ass secourites français croix blanche Chavanoz	160,00 €
Les Lucioles	220,00 €	Ass Team de BONCHATEL	120,00 €
La Maison des Petits Lutins	220,00 €	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>47 190,00 €</b>

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « SOPCC BASKET »**

Suite à la montée en nationale 2, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € au SOPCC Basket.

Monsieur Davrieux précise que la demande a été faite avant l'acquisition du titre de champion de France de nationale 3 obtenu ce week-end en Guadeloupe.

L'équipe s'est facilement imposée lors des deux matchs. C'est un événement important pour le secteur et un véritable exploit.

Le club fonctionne bien avec beaucoup de jeunes, et un bon encadrement.

La demande de subvention intervient suite à l'accession en nationale 2 où les frais d'inscription sont de 14 000 €. Le club a sollicité les 3 communes (Pont de Chérury, Charviou et Chavanoz).

Monsieur le maire explique que la période n'est pas très propice économiquement. La dépense sera financée par la majoration de 10 % des subventions du Conseil Général de l'Isère dans le cadre d'un plan de relance de l'économie sur les travaux déjà financés. Cela correspond aux travaux des ouvrants de l'école Commandant Cousteau et du stade.

Monsieur Costa propose de faire une réception à Chavanoz.

Monsieur Davrieux souhaite recevoir l'équipe mais cela sera discuté avec les autres communes pour faire une réception commune.

Le bilan de la saison est remarquable avec 22 victoires sur 22 matchs de championnat et une défaite de 2 points en poule finale.

Il est procédé au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € au SOPCC Basket.

### **TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR LE 2<sup>ème</sup> SEMESTRE 2015**

Il est proposé au conseil municipal de maintenir les tarifs communaux de l'eau et de l'assainissement pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 31 décembre 2015.

Il est procédé au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de maintenir les tarifs communaux pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 31 décembre 2015 comme suit :

<b>EAU</b>	<b>0,2483 € H.T / m<sup>3</sup></b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>	<b>0,40 €/m<sup>3</sup></b>

### **TARIFS DES REPAS CANTINE, GARDERIE PERISCOLAIRE ET T.A.P**

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs suivants pour la prochaine rentrée scolaire 2015-2016 :

Monsieur le maire précise que l'augmentation est d'environ 2%. Les tarifs des T.A.P sont maintenus.

Il est procédé au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte les tarifs suivants pour la rentrée scolaire 2015-2016.

#### **Repas servis aux restaurants scolaires :**

- Elèves domiciliés à Chavanoz : 3,66 € au lieu de 3,59 €

- Elèves domiciliés hors de la commune : 4,74 € au lieu de 4,65 €
- Adultes : 5,38 € au lieu de 5,30 €
- PAI : 2,92 € au lieu de 2,88 €

#### Garderies périscolaires

- Garderie du matin (1H00) : 1,73 € au lieu de 1,70 €
- Garderie du soir (1H25) : 2,58 € au lieu de 2,53 €
- Garderie du matin et du soir (2H30) : 3,94 € au lieu de 3,86 €
- Garderie du matin et du soir (pour deux enfants) : 6,90 € au lieu de 6,77 €
- Pénalités suite à 3 retards : 10 €

#### T.A.P

- Pour 1 enfant : 30 € / enfant / trimestre
- Pour 2 enfants : 27 € / enfant / trimestre
- Pour 3 enfants et plus : 24 € / enfant / trimestre
- Enfants extérieurs à la commune : 40 € / enfant / trimestre
- En cas de retard des parents à 13 H 30 : 5 €/enfant

### **REGLEMENTS INTERIEURS : CANTINE SCOLAIRE – TAP**

Il est proposé au conseil municipal de modifier les règlements intérieurs de la cantine scolaire et du T.A.P.

Monsieur Davrieux précise que les caractères en rouge des projets joints en annexe de la convocation correspondent aux modifications.

Suite à des difficultés au niveau des restaurants scolaires relatifs à la discipline, il était nécessaire de modifier les règlements de manière à pouvoir appliquer des sanctions et pouvoir prendre des mesures face à des situations complexes.

Pour les T.A.P, monsieur Davrieux souhaite poursuivre l'expérimentation conduite cette année avec le vendredi après-midi. La commune attend l'avis de l'académie. Les parents sont plutôt satisfaits en majorité. Il est possible d'améliorer.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une école a voté une proposition pour demander à répartir les T.A.P. sur deux journées dans la semaine.

Les parents ne sont pas d'accord dans la mesure où ils se sont organisés sur ce rythme défini.

Monsieur Davrieux se rendra lors du prochain conseil d'école pour affirmer son choix.

Madame Mas précise que le conseil d'école n'avait pas prévu ce vote. La proposition n'a donc pas de valeur.

Monsieur le maire déclare que si le vendredi n'était pas retenu, la mairie mettrait en place des garderies dès 15 H 45.

Il est procédé au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve les nouveaux règlements intérieurs de la cantine scolaire, de la garderie périscolaire et des T.A.P.

## **TARIF DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Il est proposé au conseil municipal de modifier les tarifs de location de la salle polyvalente.

Monsieur Davrieux précise que cette salle n'est quasiment plus louée. Elle est mise à disposition du Comité des Fêtes pour la marche nocturne et la Fête des Lumières.

Elle est louée à un club de fitness.

Le tarif actuel est très faible.

Il est de 70 € avec la mise en place de podium et des moquettes.

Monsieur Buchet précise qu'à Pusignan le montant est plus important.

Il est procédé au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et l'unanimité, approuve les tarifs de location de la salle polyvalente J.Monin comme suit :

<b>TYPE D'UTILISATEURS</b>	<b>Location Sans Podium</b>	<b>Location Podium, Rideaux</b>	<b>Location Podium Rideaux</b>	<b>Nettoyage</b>	<b>Chauffage (Hiver)</b>	<b>Caution</b>
<b>Associations communales + CE et entreprises de la commune</b>	Neant	250 €	300 €	100€	100 €	500 €
<b>Associations extérieures + CE et entreprises extérieures</b>	250 €	500 €	600 €	100 €	100 €	1 000 €

## **SYNDICAT DU LYCEE LA PLEIADE**

Il est proposé au conseil municipal d'opter pour une fiscalisation de la participation de la commune aux charges du syndicat.

Monsieur Davrieux rappelle que ce syndicat existe depuis de nombreuses années. Dans le cadre de la réforme territoriale, l'état a décidé de supprimer les syndicats qui n'ont plus de raison d'exister.

La commission départementale a émis un avis favorable à sa suppression. Depuis le syndicat continue de fonctionner avec 27 communes. Il gère uniquement le gymnase du lycée.

Les communes du canton avaient décidé de ne plus participer.

Les communes de Pont de Chérucy et Charvieu-Chavagneux continuent à assister aux réunions.

La participation financière est de 7 757 € pour Chavanoz.

Chaque commune a 2 voix ce qui ne correspond pas à la représentativité sachant que la participation est basée sur le prorata du potentiel fiscal, du nombre d'élèves du lycée et le nombre d'habitants.

Pour gérer le gymnase, des solutions ont été apportées avec la commune de Pont de Chérucy ou la Région.

La participation des communes s'élève à 88 500 € sur un total budgétaire de 215 610 €.

Le syndicat embauche une secrétaire à mi-temps et du personnel d'entretien. Le Président perçoit une indemnité.

Monsieur Davrieux rappelle que lors du premier mandat, il a procédé à la clôture du Syndicat des Collèges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité (1 opposition : Marc GOY), décide d'opter pour la fiscalisation de la participation de la commune aux charges du syndicat.

## **QUESTIONS NON SOUMISES AU VOTE**

### **Gens du voyage :**

Monsieur Davrieux informe l'assemblée que les gens du voyage se sont installés sans autorisation dimanche après-midi sur le terrain communal entre les deux écoles des 5 chemins. L'alerte a été donnée immédiatement et la Gendarmerie s'est rendue sur place mais sans pouvoir intervenir.

La commune de Charvieu-Chavagneux a connu cette situation récemment avec l'installation sur leur stade municipal de 150 caravanes.

Malgré les réticences du maire, celui-ci n'a pu les faire expulser.

Monsieur le maire a rencontré les personnes qui ont refusé de quitter les lieux alors qu'ils se trouvent à proximité d'une enceinte scolaire.

Les services de la préfecture ont été sollicités mais le préfet a décidé de ne pas aller à l'encontre des gens du voyage.

Un conciliateur a été désigné pour inviter le maire à négocier en vue de signer une convention de conciliation et a fait comprendre qu'il n'y avait pas d'autres alternatives.

Les gens du voyage se sont raccordés aux poteaux d'incendie pour l'eau et au transformateur pour l'électricité.

Une benne a été installée afin de limiter les dégradations.

Les gens du voyage se sont engagés à partir dimanche après-midi à 14 heures, à ne pas dégrader le lieu et à remettre en place les installations.

Il a été remis 250 € en espèces au titre de dédommagements.

Monsieur Marc Goy demande si la barrière sera remise.

Monsieur Davrieux précise qu'ils ont démonté proprement le grillage et descellé les poteaux.

A Charvieu-Chavagneux le campement a brûlé des pneus sur le stade. Les gens du voyage ont déposé plainte pour entrave à la libre circulation.

Monsieur Marc Goy demande quelle mesure on doit prendre pour bloquer les accès une fois qu'ils seront partis afin que d'autres ne reviennent pas.

Monsieur Davrieux répond que rien ne peut les arrêter.

Ils ont des moyens pour combler les fossés ou pour forcer les accès. Une murette ne les arrêtera pas.

Pour le moment aucun acte délictueux n'a été constaté.

Monsieur le maire comprend l'inquiétude des riverains. 4 enfants ont été inscrits à l'école.

Au niveau règlementaire, la commune n'a pas à avoir une aire d'accueil. C'est la commune de Villette d'Anthon qui doit les accueillir. La compétence est de la communauté des communes. Un terrain avait été choisi mais le Préfet de Région a bloqué le dossier.

Monsieur le maire rajoute que si l'aire d'accueil ne leur convient pas ils continueront à s'installer ou ils le souhaitent mais le préfet pourra intervenir.

## **Agenda**

-Vendredi 6 juin

-Dimanche 7 juin

-Dimanche 7 juin

-Dimanche 14 juin

-Week-end du 13 et 14 juin

Fête des voisins du quartier du Bourg et des 5 Chemins

Fête d'été organisée par le Comité des Fêtes.

Vide grenier des Lucioles sur le parking de la salle polyvalente.

Vide grenier de l'Univers des Enfants aux 5 chemins.

Fête du patrimoine de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Cette année, le patrimoine industriel sera mis à l'honneur avec une promenade le long de la Bourbre. La commune profitera de cette occasion pour inaugurer le sentier « Marcel Drogoz ». Une plaque sera installée à proximité du pont d'Asnières. Un programme sera distribué aux habitants.

Madame Cheval signale que le Chavanoz Info ne lui a pas été distribué pour la deuxième fois.  
Monsieur le maire précise qu'un nouveau numéro sera prévu pour la fin juin.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h50.

